

LA COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS ET DE L'EMPLOI

Jean François MOLEY – Président

Destinataires :

Mesdames, Messieurs les Présidents
des clubs de C.F.C.P.

Mjf/Pl – Réf : CCEE 16/17 - n° 16em0958

Choisy le Roi, le 30 mai 2016

Affaire suivie par Jean-François MOLEY
Tél : 01.58.42.22.25 (secrétariat CCEE Laurence)
E. Mail : secretariat.formation@ffvb.org

Objet : Demande de Conformité Entraîneur 2016/2017 – Centres de Formation de Clubs Professionnels

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Comme chaque année, la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi et la DTN tiennent à vous faire part des modalités de régularisation de vos entraîneurs pour la prochaine saison sportive 2016-2017 :

1) Demande de Conformité Entraîneur

Afin de pouvoir étudier le dossier de vos entraîneurs, le **formulaire de « Demande de Conformité Entraîneur de C.F.C.P. »**, joint à ce courrier, devra nous être **retourné avant le 15 Juillet 2016 dernier délai, et ce dans un souci de collaboration en amont.**

Dans les meilleurs délais, la CCEE et la DTN étudieront les dossiers qui leur auront été soumis et formuleront 3 avis possibles :

- a) « Conformité d'Entraîneur Accordée ».
- b) « Conformité d'Entraîneur Provisoire » (*l'entraîneur est autorisé à encadrer l'équipe sous réserve qu'il respecte les consignes demandées par la CCEE et DTN*).
- c) « Conformité d'Entraîneur Refusée » (*si l'entraîneur ne possède pas les diplômes nécessaires pour entraîner à ce niveau*).

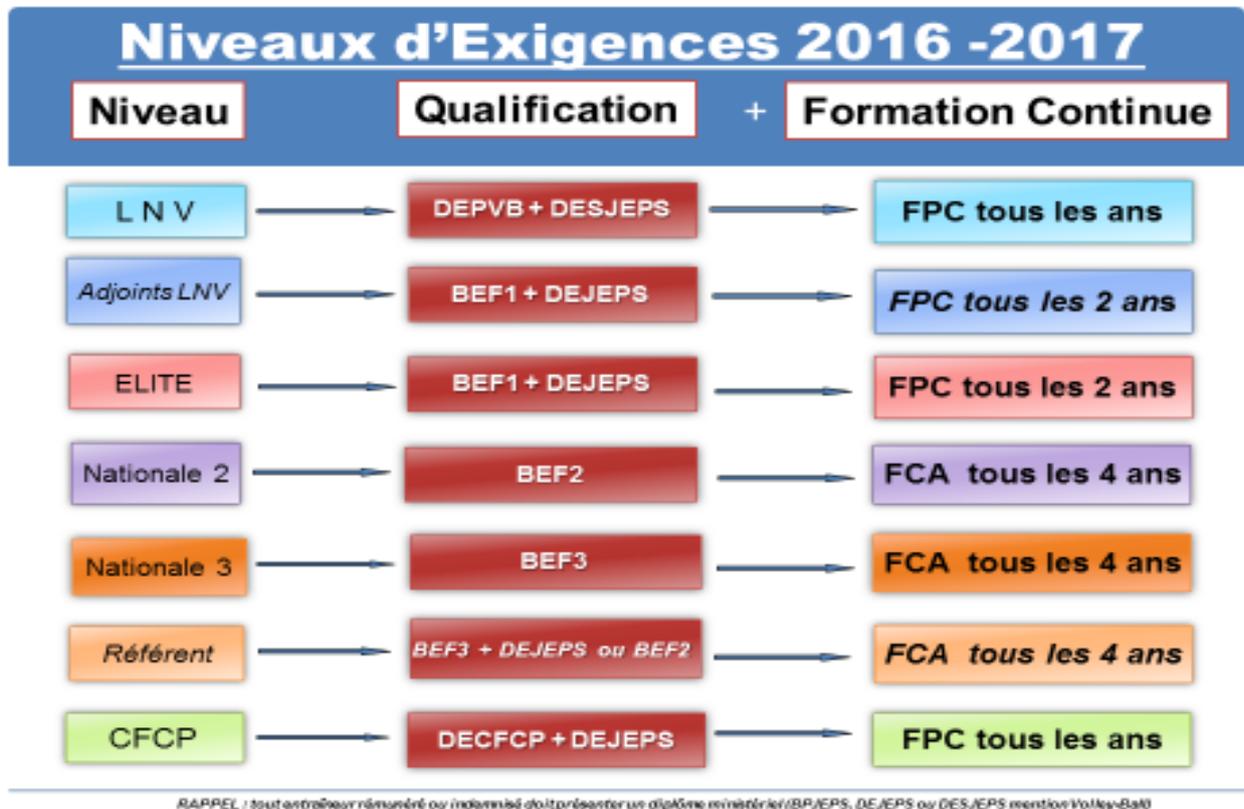
Nota Bene : Si certains des diplômes signalés dans la fiche de demande d'autorisation n'ont pas encore été portés à la connaissance de la fédération (car obtenus par exemple en 2015-2016) **n'oubliez pas de joindre la photocopie de ces diplômes avec le formulaire de « Demande de Conformité Entraîneur ».**

2) Diplômes requis pour les entraîneurs de CFCP

L'objectif de la CCEE est d'inciter les clubs et les entraîneurs à élever leur niveau de formation au fur et à mesure de la progression sportive de leurs équipes et de les accompagner dans cette démarche comme la figure ci-après le démontre.

.../...

.../...



Ainsi, il est demandé à l'entraîneur CFCP d'être titulaire du Diplôme d'Entraîneur de Centre de Formation de Club Professionnel (**DECFCP**), du **DEJEPS** et d'être à jour de sa Formation Professionnelle Continue (FPC - tous les ans).

3) Rappels des Exigences pour l'encadrement d'un Centre de Formation de Club Professionnel

Le cahier des charges des centres de formation des clubs professionnels, approuvé par la direction des sports le 23 janvier 2015 précise notamment, dans le chapitre 3 « Encadrement sportif » :

- o L'entraîneur du CFCP doit être en charge de l'équipe support évoluant en national (*au minimum en N3 jusqu'à la saison 2016/2017, et en N2 à partir de la saison 2017/2018*)
- o L'entraîneur doit être titulaire du **DEJEPS** option volley-ball ainsi que du diplôme fédéral **DECFCP** et/ou **DEPVB**.
- o Il est possible d'obtenir une dérogation en demandant un plan de formation pour l'obtention du DECFCP, à condition d'avoir au minimum le BEF1 et le DEJEPS (*le plan de formation ne pourra pas excéder deux saisons sportives*)
- o L'entraîneur adjoint doit être titulaire de BEF3 au minimum

Le cahier des charges des CFCP est disponible pour consultation et téléchargement sur le site de la FFVB : <http://www.ffvb.org/se-former/joueurs/cfcp-centres-de-formation/>

.../...

.../...

4) Infos

- La DTN va vous proposer, très prochainement, via l'Institut de Formation Volley-Ball, de nombreuses formations techniques, managériales, communication.... A suivre...
- Déclarez votre activité et obtenez votre carte professionnelle sur <https://eaps.sports.gouv.fr>. Après vérification de votre honorabilité, vous recevrez par courrier votre nouvelle carte professionnelle, format carte bancaire (*votre espace personnel EAPS, est dédié à votre déclaration en tant qu'éducateur sportif. Il vous permet d'accéder à votre dossier et de procéder aux déclarations liées à votre activité.*)



- La prochaine FPC spécifique aux CFCP est prévue courant septembre 2016. Vous recevrez, bien sûr, le programme, les modalités et le bulletin d'inscription dans les prochains jours.

L'action première de la CCEE est avant tout de vous informer et de vous accompagner dans vos démarches afin de qualifier vos entraîneurs.

Les membres de la CCEE, et moi-même, tenons à vous souhaiter une excellente saison sportive 2016-2017.

CCEEmment vôtre.

Pour l'Equipe de la CCEE.

Mme. Axelle GUIGUET
DTN Adjointe en charge des CFC

M. Jean-François MOLEY
Président de la CCEE